



ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS FÉDÉRAUX



Plan Stratégique

ANRF

1052, boul. Saint-Laurent,
Ottawa, Ontario, K1K 3B4

Tél.: (613) 745-2559

Télec.: (613) 745-5457

info@fsna.com

www.fsna.com

2008 – 2012

L'ANRF est le groupe de pression le plus nombreux et le plus influent réunissant des retraités de l'administration fédérale. Organisme sans but lucratif comptant quelque 160 000 membres, elle est reconnue par le gouvernement du Canada comme le principal représentant des retraités – ainsi que des conjoints et des survivants des retraités – de la fonction publique, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada et de la collectivité des juges nommés par le gouvernement fédéral. L'ANRF s'attache à protéger les prestations de ses membres et à défendre leurs intérêts.



Aller de l'avant

Le plan stratégique présenté dans ces pages repose sur l'examen des activités internes et de l'environnement externe de l'ANRF, effectué en consultation avec les adhérents, les sections, les membres du conseil, les employés et les autres partenaires clés. Faisant fond sur une histoire riche et marquée par de grandes réalisations, il guidera le travail de l'ANRF jusqu'en 2013, année de son 50^e anniversaire.

Bien centrer notre action

L'une des nombreuses tâches difficiles que doit mener à bien l'ANRF, c'est de déterminer la meilleure façon d'utiliser les ressources limitées dont elle dispose, afin de répondre aux besoins croissants de ses membres. Le plan stratégique va permettre de donner une orientation claire au travail que les bénévoles et les employés accomplissent pour les adhérents.

Les éléments

La première composante du plan stratégique consiste à cerner les valeurs de l'organisme. En ce qui regarde l'ANRF, il s'agit des valeurs qui rassemblent ses membres. Vient en deuxième lieu la vision de l'ANRF, suivie de l'énoncé de mission. Enfin, pour que l'ANRF puisse réaliser sa mission, le plan établit six volets clés, relativement auxquels sont définies des cibles raisonnables et des stratégies; des critères intégrés permettent de déterminer si l'Association est en voie d'atteindre les résultats escomptés dans chaque cas.

Valeurs de l'ANRF

L'ANRF s'est penchée sur les valeurs qui rassemblent ses membres en vue de défendre, de manière collégiale, leurs intérêts communs. Ces valeurs essentielles sont les suivantes :

- ♦ Sécurité financière à la retraite;
- ♦ Soins de santé accessibles, abordables et de qualité;
- ♦ Soutien mutuel et défense d'intérêts communs;
- ♦ Courtoisie et respect caractérisant nos relations et notre action de persuasion;
- ♦ Politique gouvernementale reposant sur des informations factuelles;
- ♦ Attachement à la cause des services collectifs et du bénévolat;
- ♦ Obligation de rendre des comptes, transparence et climat de confiance;
- ♦ Engagement des membres et des autres partenaires;
- ♦ Alliances stratégiques pour la défense d'intérêts communs;
- ♦ Bien-être de l'ensemble des retraités.

Énoncé de vision de l'ANRF

Notre vision exprime nos aspirations collectives :

Les prestations des retraités du secteur public fédéral sont préservées, ou améliorées avec le temps.

Énoncé de mission de l'ANRF

Notre mission décrit ce que nous nous efforçons d'accomplir au service des membres :

L'ANRF, principale association de retraités du secteur public fédéral, protège les prestations et défend les intérêts des retraités.

Buts stratégiques de l'ANRF

Voici les grands desseins que nous avons arrêtés pour le plan stratégique de l'Association nationale des retraités fédéraux :

- ♦ Accroître l'efficacité de l'action de persuasion par l'établissement de priorités claires et d'alliances stratégiques;
- ♦ Accroître l'aptitude de l'ANRF à jouer un rôle moteur et à fournir des compétences techniques, en ce qui concerne un large éventail de problèmes relatifs aux pensions et aux autres prestations;
- ♦ Accroître l'efficacité de la prise de décisions au sein de l'Association;
- ♦ Préciser les rôles, les buts et les attentes, à tous les échelons de l'Association;
- ♦ Favoriser la participation active des sections à l'accomplissement de la mission de l'ANRF;
- ♦ Accroître et consolider l'effectif;
- ♦ Soutenir et renforcer les sections.

Pour que nous puissions réaliser notre vision, accomplir notre mission et parvenir à nos buts, le plan établit six volets clés, relativement auxquels sont définies des cibles raisonnables et des stratégies; des critères intégrés permettent de déterminer si l'Association est en voie d'atteindre les résultats escomptés dans chaque cas.

Volets clés

1 Effectif OBJECTIFS:

- ♦ Accroître l'effectif de cinq pour cent par année, en moyenne, pendant la période visée par le plan.
- ♦ Accroître l'aptitude des bénévoles à s'acquitter efficacement de leurs tâches.
- ♦ Encourager et soutenir une planification judicieuse de la relève pour les postes de direction.
- ♦ Mettre sur pied pour l'ensemble de l'Association, d'ici 2010, un programme de reconnaissance des bénévoles.
- ♦ Définir les caractéristiques et les préoccupations de l'effectif, afin de permettre à l'ANRF de mieux remplir sa mission.

2 Action de persuasion OBJECTIFS:

Pendant toute la période d'application du plan stratégique :

- ♦ Veiller à ce qu'on ne porte pas atteinte aux pensions et autres prestations.
- ♦ Saisir les occasions de consolider les pensions et autres prestations (« sécuriser le périmètre »).
- ♦ Envisager et mettre sur pied des alliances stratégiques offrant de nouvelles occasions de défendre les prestations actuelles et de préconiser des améliorations.
- ♦ Définir et classer par ordre de priorité les questions qui nous intéressent et les nouvelles préoccupations, de même que les occasions de faire avancer l'examen de ces dossiers.
- ♦ Élaborer la position de l'ANRF sur les régimes à cotisations déterminées
- ♦ Trouver un juste équilibre entre les attentes des membres et l'aptitude de l'Association à répondre à ces attentes.
- ♦ Examiner les menaces et les possibilités qui ont été signalées dans l'analyse de conjoncture relative à l'action de persuasion, et élaborer une stratégie à long terme les concernant.
- ♦ En collaboration avec les sections, élaborer des mécanismes qui leur permettent de participer plus efficacement à la poursuite de la mission de l'ANRF.

3 Gouvernance OBJECTIFS:

- ♦ Effectuer la mise en oeuvre intégrale de la nouvelle structure de gouvernance d'ici à la clôture du congrès de 2008.
- ♦ Récrire ou remettre en forme les règlements généraux de l'ANRF pour le congrès de 2009.
- ♦ Préciser les rôles et les fonctions à tous les échelons de l'Association.
- ♦ Tenir au minimum une séance d'orientation par année dans chaque région, sur un sujet d'actualité, en prenant en compte les implications relatives au budget et aux ressources.
- ♦ Améliorer la façon dont on rend des comptes à l'effectif.

- ♦ Faire en sorte que les membres du CNA, avant la fin de la première année suivant l'approbation du plan stratégique, se conforment invariablement aux règlements généraux, aux règlements internes, aux politiques et aux engagements de l'ANRF.
- ♦ Exercer une surveillance constante et mettre au point les structures de gouvernance, au besoin, pour faire en sorte qu'elles favorisent un processus décisionnel efficace et une bonne représentation des membres.
- ♦ Tenir chaque année, pour le CNA, deux séances de développement de la gouvernance.

4 Communications OBJECTIFS:

- ♦ Examiner de quelle manière on pourrait utiliser la technologie afin de mieux diffuser l'information dans toute l'Association.
- ♦ Favoriser chez les membres une meilleure compréhension des enjeux, afin d'accroître leur soutien et leur participation.
- ♦ Augmenter la visibilité de l'ANRF de manière à obtenir un soutien accru de la part des membres potentiels, des partenaires pour l'action de persuasion et d'autres groupes intéressés n'appartenant pas à l'Association.
- ♦ Améliorer et accroître les communications, tant ascendantes que descendantes.
- ♦ Examiner les moyens de fournir aux membres davantage de services dans les deux langues officielles, et améliorer dans la mesure du possible nos façons de faire à ce chapitre.

5 Finances OBJECTIFS:

- ♦ Maintenir un budget équilibré ou excédentaire pour les activités nationales.
- ♦ Assurer le financement équitable des activités des sections.
- ♦ Porter le Fonds d'urgence de défense des acquis à un million de dollars.
- ♦ Établir les pouvoirs de dépenser et les mécanismes de contrôle des dépenses, et faire en sorte qu'ils soient respectés.
- ♦ Accroître l'efficacité du Comité de la vérification, qui a la charge de protéger les intérêts des membres.

6 Services et activités OBJECTIFS:

- ♦ Définir les services de base et les niveaux de service que l'ANRF peut raisonnablement compter fournir à ses membres par l'entremise des sections ou du Bureau national, selon le cas.
- ♦ Passer régulièrement en revue les programmes d'affinité qui sont proposés à l'échelle nationale, afin de s'assurer qu'ils sont le plus avantageux possible pour les membres de l'ANRF.
- ♦ Mettre sur pied un programme de gestion des risques afin de prendre en charge et d'atténuer les menaces qui pèsent sur les activités de l'ANRF à tous les échelons, et sur sa capacité d'accomplir sa mission.
- ♦ De façon continue, examiner les moyens technologiques dont peuvent tirer parti tant les sections que l'échelon national afin d'améliorer la prestation de services.